

pédagogie
écoles

Rénovation du CAP Petite Enfance

ambition
concours

Valérie DEDIEU, IEN-ET SBSSA

Programme de la formation

- Présentation du contexte
- Présentation du nouveau référentiel : CAP AEPE
 - « Les axes de travail »
 - Le RAP
 - Le référentiel de compétences
 - Les PFMP
 - Les épreuves certificatives
- Le PRAP Petite Enfance
- Groupes de travail
 - ✓ Répartition des enseignements
 - ✓ Cahier des charges CCF
 - ✓ PFMP
 - ✓ Grilles d'évaluation CCF
- Restitution et échanges

Le contexte de la rénovation



- Quelques chiffres :

- ❖ 4,8 millions d'enfants de moins de 6 ans, dont 2,3 de moins de 3 ans
- ❖ 56,1% des enfants de moins de 3 ans bénéficient d'un mode d'accueil formel (ONPE – 2014)
- ❖ 3,4 Md€ de dépenses en 2015 consacrées par la CNAF à l'accueil collectif du jeune enfant, contre 2,2 Md€ en 2011
- ❖ 4,9 Md€ de dépenses en 2015 au titre de l'accueil individuel des enfants de moins de 3 ans, contre 4,3 Md€ en 2011
- ❖ En 2014, d'après l'Observatoire national de la petite enfance, les dépenses publiques consacrées à l'accueil du jeune enfant de 0 à 3 ans se sont élevées à 15,6Md€
- ❖ 143 850 salariés dans les EAJE dont environ 18% sont titulaires du CAP PE (soit environ 24 000 personnes)
- ❖ 60 000 ATSEM
- ❖ 321 000 assistants maternels
- ❖ 105 000 auxiliaires parentaux

Le contexte de la rénovation

- **Le plan d'action pour la petite enfance :**
 - ✓ La définition d'un cadre général à l'accueil des jeunes enfants
 - ✓ Le développement d'un accueil de qualité, ouvert, pluridisciplinaire et sans stéréotype
 - ✓ Une formation des professionnel(le)s mieux adaptée aux enjeux de notre société

- **Les constats :**
 - ❖ CAP PE créé en 1991 avec actuellement 3 domaines d'intervention
 - ❖ Perspectives de recrutement
 - ❖ Modalités d'accès au diplôme : un contexte atypique
 - ❖ Difficulté d'insertion et d'évolution de carrière
 - ❖ Formation globalement jugée insuffisante
 - ❖ Prise en compte des travaux conduits par Mme Giampino, psychanalyste psychologue

Le contexte de la rénovation

- Les objectifs visés :

- Positionner ce diplôme comme le premier niveau de qualification, favoriser l'employabilité, en particulier en EAJE
- Renforcer la continuité de prise en charge enfants de 0 à 6 ans
- Faciliter la mise en place de passerelles avec d'autres diplômes
- Adapter le diplôme et ses modalités d'acquisition à un public essentiellement adulte

Axes de travail

- **Orientation générale de la rénovation :**
 - ✓ Développer la professionnalité des titulaires du CAP par le développement de compétences :
 - liées à l'accompagnement du développement du jeune enfant
 - Permettant un positionnement du professionnel adapté
- Des compétences communes transversales et des compétences de réalisation dont certaines seront spécifiques du secteur d'intervention.
- Une organisation en bloc de compétences
- La prise en compte des travaux de Mme Giampino 

Le RAP

Le titulaire du CAP AEPE exerce son activité dans 3 secteurs différents :

- École maternelle ou accueil collectif pour mineurs
- Établissement ou service d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans
- Le domicile

Dans une finalité éducative, le titulaire du CAP AEPE conduit différentes activités

Activités communes aux différents contextes d'exercice professionnel	1. Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages	1.1 Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation 1.2 Mise en œuvre d'activités d'éveil
	2. Prendre soin et accompagner dans les activités de la vie quotidienne	2.1. Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages 2.2. Application des protocoles liés à la santé de l'enfant
	3. Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels	3.1 Accueil de l'enfant et de sa famille 3.2 Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels
Activités spécifiques	4. Exercer son activité en école maternelle	4. 1 Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant 4.2 Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux
	5. Exercer son activité en EAJE et en ACM	5.1 Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique
	6. Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maisons d'assistants maternels	6.1 Négociation du cadre de l'accueil : organisationnel et conventionnel
		6.2 Sécurisation des espaces de vie de l'enfant 6.3 Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant 6.4 Elaboration des repas

Référentiel des compétences



3 types de compétences :

- Les compétences communes transversales
- Les compétences communes de réalisation
- Les compétences de réalisation spécifiques à chaque secteur d'activité

Réparties dans 3 blocs de compétences :

- Accompagner le développement du jeune enfant
- Exercer son activité en accueil collectif
- Exercer son activité en accueil individuel

Compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel	Compétences communes transversales :
	T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte
	T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée
	T3 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
	T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
	T5 - Organiser son action
	Compétences communes de réalisation :
	RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
Compétences spécifiques aux secteurs d'activité	RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
	RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
	RC4 - Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant
	RS1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
	RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle
	RS3 - Négocier le cadre de l'accueil
	RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
	RS5 - Elaborer des repas

Référentiel des compétences



T2. Adopter une posture professionnelle adaptée

➤ Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Respecter l'altérité de l'enfant et de sa famille Respecter les règles professionnelles applicables au contexte	Absence de jugement Respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels	Les droits de l'enfant	Présenter les principes relatifs aux droits de l'enfant
		Notion d'évolution sociologique de la famille : - rôle des parents ; - différentes formes de famille (famille monoparentale, famille recomposée, famille homoparentale) ; - vulnérabilité des familles (précarité, famille migrante, parents en situation de handicap)	Dans une situation donnée, • repérer comment ses propres références influencent la mise en œuvre de l'accueil des enfants
		Les stéréotypes de genre concernant les professionnels et les enfants	• appliquer les règles déontologiques notamment la confidentialité et le secret professionnel partagé
		Principe de laïcité	• appliquer les obligations liées à sa fonction :
		Notions et repères d'éthique et de déontologie • Secret professionnel et les conditions de sa levée, discrétion professionnelle, secret partagé, • Les valeurs, les normes et les règles professionnelles	• en relation avec les parents : respect des valeurs, des croyances et des références culturelles, notamment dans le cadre du projet éducatif, respect de la vie privée, • en relation avec la structure d'accueil : respect du projet éducatif et du règlement intérieur (projet d'accueil)
		Notion juridique de responsabilité (civile et pénale)	

Proposition de répartition horaire



CAP PE Grille horaire CAP 12 semaines		CAP AEPE Grille horaire CAP 16 semaines	
1 ^{ière} année	2 ^{ème} année	1 ^{ière} année	2 ^{ème} année
3 + 13,5 + 1,5 (18)	3 + 13 + 2 (18)	3 + 12,5 + 1,5 (17)	3 + 12 + 2 (17)

	1 ^{ière} année	2 ^{ème} année
	Horaire hebdomadaire indicatif (y compris la participation aux PPCP de 1,5h/sem)	Horaire hebdomadaire indicatif (y compris la participation aux PPCP de 2h/sem)
STMS	12 (2+10)	9,5 (2+7,5)
BTSE	5 (1+4)	7,5 (1+6,5)
Total	17 (3+14)	17 (3 + 14)

Les PFMP

Répartition sur le cursus de formation

Année	Durée	Contraintes de lieux
1 ^{ière} année	8 semaines maximum	
Terminale	4 semaines minimum	École maternelle, EAJE, ACM accueillant des enfants de moins de 6 ans (EP2)
	4 semaines minimum	EAJE ou auprès d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou auprès d'un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans (EP1)
Total	16 semaines	

Modalités :

- Au moins 3 périodes de formations en milieu professionnel
- Complémentarité des lieux

- **PFMP qui se déroulent au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en MAM :**
 - ✓ L'AM est agréé par le conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins 5 ans
 - ✓ L'AM a validé l'EP1 du CAP PE ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE ou est titulaire du DEAP ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III
- **PFMP qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :**
 - ✓ Délivrance de l'agrément pour les organismes de services à la personne pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans
 - ✓ Le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP PE ou d'un CAP AEPE et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans
 - ✓ Ou le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau V justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance et une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans

La certification

UP1

Accompagner le développement du jeune enfant

Groupe d'activités	Compétences
Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages	T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte
	T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée
Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne	RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
	RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
	RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
	RC4 - Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

EP1 : accompagner le développement du jeune enfant (coef. 7 dont 1 pour la PSE)

- **CCF : 2 situations d'évaluation**

	Compétences	Modalités
Situation 1	T1, RC1, RC2	Prend appui sur une des PFMP d'au moins 4 semaines en EAJE ou en accueil individuel auprès d'enfants de moins de 3 ans. Présentation d'une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages. 2 membres de jury
Situation 2	T2, RC3, RC4	Les candidats sont évalués au cours de l'une ou l'autre PFMP de la dernière année de formation d'une durée minimale de 4 semaines en EAJE.

- **Ponctuel :**

Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale d'épreuve de 25 minutes
Le candidat présente 2 fiches : l'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien, l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages

PFMP ou expérience professionnelle exigée pour présenter l'épreuve

UP2 Exercer son activité en accueil collectif

Groupe d'activités	Compétences
Inscrire son action dans le réseau des relations enfants – parents – professionnels	T3 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
	T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
Exercer son activité en école maternelle	RS1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
Exercer son activité en EAJE et en ACM	RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

EP2 : Exercer son activité en accueil collectif (Coef. 4)

- **CCF : 2 situations d'évaluation**

	Compétences	Modalités
Situation 1	RS1, RS2	L'épreuve comporte des questions écrites qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs ciblés. Le travail demandé et le degré d'exigence sont ceux du référentiel au niveau terminal
Situation 2	T3, T4	Les candidats sont évalués au cours de l'une ou l'autre de PFMP de la dernière année de formation d'une durée minimale de 4 semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (enfants de moins de 6 ans)

- **Ponctuel :**

Epreuve écrite d'une durée d'1h30

PFMP ou expérience professionnelle exigée pour présenter l'épreuve.

UP3 Exercer son activité en accueil individuel	
Groupe d'activités	Compétences
Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels	T5 - Organiser son action
	RS3 - Négocier le cadre de l'accueil
	RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
	RS5 – Elaborer des repas

EP3 : Exercer son activité en accueil individuel (Coef. 4)

- **CCF et ponctuel**

Compétences	Modalités
T5, RS3, RS4, RS5	Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire Temps de préparation éventuel : 1h30 Exposé du candidat suivi d'un entretien d'une durée totale de 25 minutes Les AMA et les employés à domiciles ont la possibilité de présenter un projet d'accueil réel prenant appui sur leur contexte d'intervention professionnel du domicile. Jury constitué de 2 membres

PRAP Petite enfance

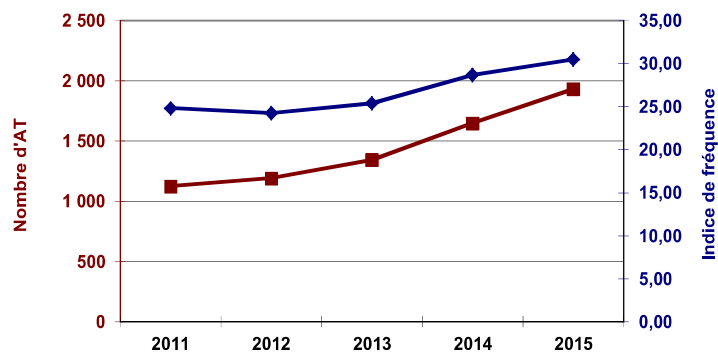
• AT et MP dans le secteur de l'accueil de la petite enfance

Synthèse 2015 et évolutions depuis 2011

	nombre	évolution 2015/2014	
Accidents de travail	1 932	17,2%	↗
Indice de fréquence	30,5	6,3%	↗
Accidents de trajet	469	7,1%	↗
Maladies professionnelles	80	25,0%	↗
Nombre de salariés	63 364	10,2%	↗

Accidents du travail

Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de travail



Principales maladies professionnelles

Code tableau	Libellé du tableau	Nb MP	%	Nb 2014
057A	Affections périarticulaires	76	95%	58
066A	Aff. Respir./ allergie	2	3%	0
065A	eczéma allergique	1	1%	1
076A	maladies nosocomiales	1	1%	3
001A	plomb	0	0%	0
	Autres MP	0	0%	2

- Recommandé dès la 1^{ière} année, avant la 1^{ière} PFMP
- Par un formateur PRAP 2S
- 16 heures minimum sur le temps de l'enseignement professionnel
- Proposition de déroulé : 8 séances de 2h dont 6h pour les techniques gestuelles enfants
- Quelques liens avec le référentiel CAP AEPE : Compétences T1, T2 et certaines RC

Merci de votre attention